



TROUSSE DE PLAIDOYER ET GUIDE D'ACTION (TM-SPMI)

C'EST VOTRE VIE, VOTRE CHOIX.

MOURIR DANS LA
DIGNITÉ
CANADA



www.dyingwithdignity.ca

Cher soutien des droits de fin de vie,

En vertu de l'article 15, paragraphe 1, de la Charte canadienne des droits et libertés, « la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination ». Cela inclut les déficiences mentales ou physiques. L'exclusion des personnes dont le trouble mental est le seul problème médical invoqué dans le cadre de la loi sur l'aide médicale à mourir constitue une violation de la Charte canadienne des droits et libertés.

C'est pourquoi, en août 2024, Mourir dans la dignité Canada (MDDC) s'est associée avec le cabinet d'avocats Paliare Roland, John Scully et Claire Elyse-Brosseau pour mener une contestation judiciaire visant à assurer l'égalité des personnes dont le trouble mental est le seul problème médical invoqué dans le cadre de la loi canadienne sur l'aide médicale à mourir. MDDC agira en tant que partie à un litige d'intérêt public au nom des cliniciens, des patients, des familles et des proches qui ont été privés de leurs droits garantis par la Charte.

Pendant que cette action juridique est en cours, le travail de défense des droits de MDDC directement auprès des parlementaires est limité. Mais nous savons que même des particuliers au Canada peuvent influencer, avec succès, les changements apportés aux lois, aux règlements et aux politiques. Nombre des changements historiques apportés à la loi sur l'aide médicale à mourir (AMM) sont le résultat non seulement de contestations judiciaires, mais aussi d'innombrables heures de plaidoyer de la part des bénévoles dévoués et des soutiens de MDDC dans tout le pays qui ont rencontré leurs élus et ont écrit des lettres et des courriels à leurs parlementaires.

Si cette question est importante pour vous, je vous encourage à communiquer avec votre député ou à le rencontrer. Nous avons un nouveau gouvernement, de nouveaux ministres et de nombreux nouveaux députés. Il est essentiel qu'ils comprennent non seulement la nécessité de ne pas retarder davantage l'accès à l'AMM pour les personnes dont le trouble mental est le seul problème médical invoqué, mais aussi le soutien profond dans l'ensemble du Canada envers notre législation actuelle sur l'aide médicale à mourir.

Cette trousse a été conçue afin de vous donner les messages et les ressources nécessaires pour communiquer efficacement à vos députés la position de MDDC sur l'AMM et les personnes dont le trouble mental est le seul problème médical invoqué.

Nous sommes incroyablement reconnaissants à la communauté de MDDC pour sa mobilisation, sa passion et son engagement, mais notre travail n'est pas terminé. Aidez-nous à assurer à toute personne au Canada qui souhaite avoir recours à l'AMM de disposer d'une occasion équitable de le faire.

Nous vous remercions de faire entendre votre voix au nom des droits de la personne.

Helen

Helen Long

Directrice générale

Mourir dans la Dignité Canada

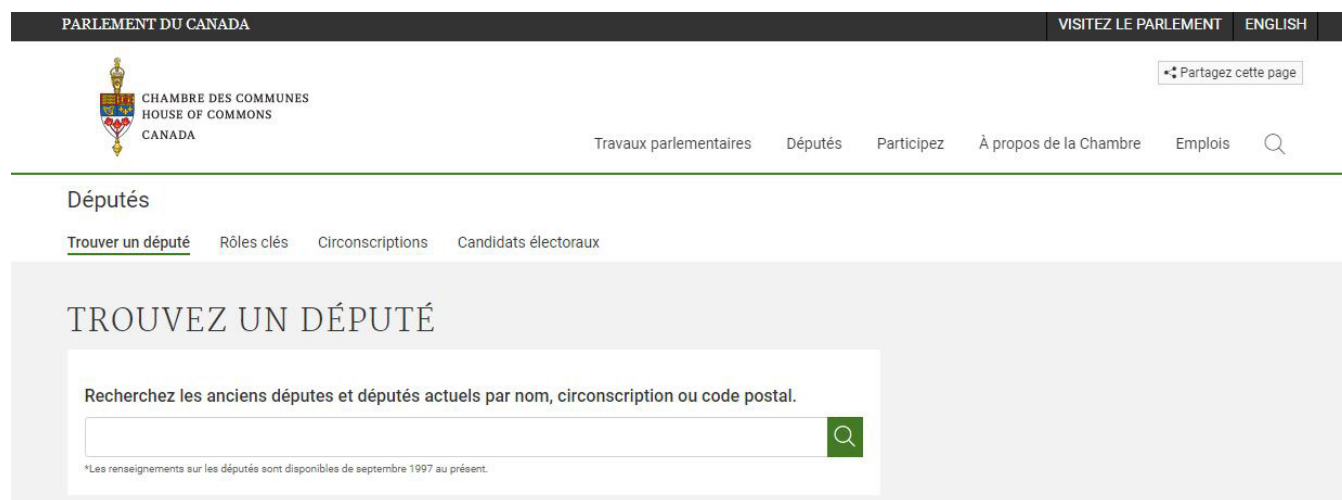
TABLE DES MATIÈRES

Mobiliser votre député(e)	4
Trouver votre député(e)	4
Solliciter une rencontre avec votre député(e)	4
Mieux connaître votre député(e)	6
Transmettre les messages clés de Mourir dans la Dignité Canada	7
Messages clés	9
L'AMM et le trouble mental comme seul problème médical invoqué (TM-SPMI)	9

MOBILISER VOTRE DÉPUTÉ(E)

Trouver votre député(e)

Si vous ne savez pas qui est votre député(e), vous trouverez facilement la réponse en cliquant sur www.noscommunes.ca/members/fr et en saisissant votre code postal résidentiel.



The screenshot shows the official website of the House of Commons of Canada. At the top, there is a dark blue header with the text 'PARLEMENT DU CANADA' on the left and 'VISITEZ LE PARLEMENT' and 'ENGLISH' on the right. Below this, the House of Commons logo is on the left, and a 'Partagez cette page' button is on the right. A navigation bar contains links for 'Travaux parlementaires', 'Députés', 'Participez', 'À propos de la Chambre', and 'Emplois'. The main content area is titled 'Députés' and includes a sub-menu with 'Trouver un député', 'Rôles clés', 'Circonscriptions', and 'Candidats électoraux'. The 'Trouver un député' section features a large heading 'TROUVEZ UN DÉPUTÉ' and a search box with the prompt 'Recherchez les anciens députés et députés actuels par nom, circonscription ou code postal.' A green search button is to the right of the input field. A small footnote at the bottom left of the search box states: '*Les renseignements sur les députés sont disponibles de septembre 1997 au présent.'

Solliciter une rencontre avec votre député(e)

En communiquant avec le bureau de votre député(e) pour demander une rencontre, souvenez-vous que son emploi du temps pourrait être chargé. Il est préférable de proposer une courte réunion de 15 ou 20 minutes, ou un appel téléphonique (ou par vidéo), que de se heurter à un refus pour lui avoir demandé une heure de son temps. De nombreuses réunions peuvent encore se tenir par téléphone ou en mode virtuel.

L'appel des électeurs a un réel impact. Tous les députés devraient se rendre disponibles pour des rencontres. N'hésitez donc pas à préciser que vous habitez dans la circonscription et veillez à ce que votre demande soit polie, amicale et non partisane.

Exemple de courriel de demande de réunion avec votre député(e)

Objet : Demande de rencontre d'un électeur ou une électrice au sujet de l'AMM et du trouble mental comme seul problème médical invoqué (TM-SPMI)

Monsieur le Député/Madame la Députée,

En tant que membre de votre circonscription, je souhaiterais vous rencontrer brièvement pour m'entretenir avec vous de la question de l'AMM et du trouble mental comme seul problème médical invoqué (TM-SPMI).

Je souhaiterais pouvoir bénéficier d'une quinzaine de minutes de votre temps pour mieux connaître votre point de vue sur ce sujet important. Je vous prie de m'indiquer quel serait le moment qui vous conviendrait le mieux.

Cordialement,

[Votre nom]

[Votre code postal]

[Vos coordonnées]

Mieux connaître votre député(e)

Une fois la réunion avec votre député(e) confirmée, il est important de mieux connaître ses antécédents.

Nous encourageons les bénévoles et sympathisants de MDDC à se rendre sur www.noscommunes.ca/members/fr et à consulter les onglets concernant les fonctions, les travaux et les coordonnées de leur député(e) afin de se renseigner sur son expérience au Parlement, sa participation à un comité (le cas échéant) et ses coordonnées.

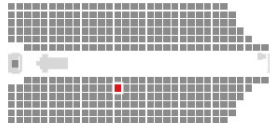
Pour les députés qui n'ont pas d'expérience parlementaire, une simple recherche de leur nom dans Google devrait fournir des renseignements sur leurs antécédents personnels et professionnels, et sans doute une biographie.

L'HONORABLE ANITA ANAND



SURVOL
Affiliation politique:
Libéral
Circonscription:
Oakville-Est
Province / Territoire:
Ontario
Langue préférée:
Anglais / Français

RAPPORT DE DÉPENSES
Pour des renseignements sur les dépenses engagées par les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, voir le *Sommaire des dépenses* des députés.

SIÈGE DANS LA CHAMBRE
Voir où l'honorable Anita Anand s'assoit en Chambre.

FONCTIONS**TRAVAUX****CONTACT**

Transmettre les messages clés de Mourir dans la Dignité Canada

Maintenant que vous connaissez un peu mieux votre député(e), vous devriez profiter de la réunion pour l'informer de votre position sur le TM-SPMI. Les bénévoles et les sympathisants peuvent utiliser les messages clés élaborés par MDDC, qui sont inclus dans la trousse, pour transmettre les principales « demandes » au cours des rencontres avec les députés.

Nous encourageons aussi les bénévoles et les sympathisants – s'ils se sentent à l'aise de le faire – à partager des témoignages personnels et des expériences vécues relativement au TM-SPMI.

La rencontre

Présentez-vous et expliquez pourquoi les droits de fin de vie vous tiennent à cœur, y compris l'importance d'assurer un accès pour tous au Canada à des options de fin de vie empreintes de compassion et d'empathie.

- N'hésitez pas à mentionner MDDC et votre engagement.
- Concentrez-vous sur les points des messages clés et expliquez pourquoi ils sont importants pour vous.
- Demandez à votre député(e) s'il y a des questions auxquelles vous pourriez répondre.
- Dites-lui que vous pourriez lui fournir avec plaisir d'autres renseignements et qu'il est possible de trouver d'autres détails à dyingwithdignity.ca.
- Remerciez votre député(e) pour le temps qui vous a été consacré.

Après la rencontre, songez à remercier votre député(e) pour le temps qui vous a été accordé en lui envoyant un courriel ou une lettre. C'est aussi une autre occasion de souligner les messages clés que vous avez communiqués à la réunion. N'hésitez pas à personnaliser votre message en incluant plus de détails sur les sujets abordés à la rencontre.

Exemple de courriel/lettre de remerciement

Monsieur le Député/Madame la Députée,

Je tenais à vous adresser ce petit mot de remerciement pour la rencontre que vous avez eue avec moi récemment. Notre rencontre a eu lieu le [date] pour discuter de l'AMM et du trouble mental comme seul problème médical invoqué (TM-SPMI). Comme vous le savez, cette question est importante pour de nombreuses personnes au Canada. Selon un sondage Ipsos mené en 2023 à la demande de MDDC, une forte majorité (82 %) de Canadiens est d'accord pour dire que si des mesures de sauvegarde appropriées sont en place, une personne adulte ayant la capacité de fournir un consentement éclairé devrait pouvoir demander une évaluation de son admissibilité à l'aide médicale à mourir en cas de trouble mental grave, résistant au traitement, qui est pour elle une source de souffrance intolérable.

J'ai appris avec joie que cette question vous préoccupait également. Je tiens à m'assurer que le Canada protège les droits de fin de vie de ceux qui ont à subir des souffrances intolérables et je vous demande donc, à vous et à votre parti, de continuer à concevoir des politiques bienveillantes qui respectent les droits de fin de vie de tous et toutes au Canada.

Je vous remercie pour votre temps et pour l'intérêt que vous manifestez pour la protection des droits de fin de vie au Canada. Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à m'en faire part.

Cordialement,

[Votre nom]

[Votre code postal]

[Vos coordonnées]

--- Les deux pages suivantes (9-10) peuvent être imprimées et laissées à votre/vos député(s). ---

MESSAGES CLÉS

L'AMM et le trouble mental comme seul problème médical invoqué (TM-SPMI)

Définition : L'abréviation TM-SPMI est utilisée pour les situations où l'aide médicale à mourir (AMM) serait accordée lorsque le trouble mental est le seul problème médical invoqué. Ce sujet, qui était au nombre des questions étudiées dans le cadre de l'Examen parlementaire de l'AMM, ne fait pas partie des options prévues par la loi avant 2027.

Position de MDDC : L'exclusion des personnes dont le trouble mental est le seul problème médical invoqué de la loi sur l'aide médicale à mourir constitue une violation de la Charte canadienne des droits et libertés.

Messages à l'appui :

- La souffrance causée par une maladie mentale n'est pas moins « réelle » que celle d'une maladie physique, d'une blessure ou d'un handicap. Souvent, les symptômes de la maladie mentale sont indiscernables de ceux d'un trouble de santé non psychiatrique.
- En vertu de l'article 15, paragraphe 1, de la Charte canadienne des droits et libertés, « la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination ». Cela inclut les déficiences mentales ou physiques.
- Les personnes dont le trouble mental est le seul problème médical invoqué n'ont pas été exclues de l'arrêt Carter. Le libellé de l'arrêt Carter était l'admissibilité des « adultes capables voués à d'intolérables souffrances causées par des problèmes de santé graves et irrémédiables ». C'est l'introduction de la formulation de « mort naturelle raisonnablement prévisible » dans le projet de loi C-14 qui a mené à la question de cette exclusion, puisque la plupart des maladies mentales ne vont pas entraîner une mort naturelle raisonnablement prévisible.
- Aux Pays-Bas, où l'AMM pour les personnes atteintes de troubles mentaux est offerte depuis 20 ans, seulement 1 % des demandes ont été approuvées pour les personnes dans cette situation.

- L'adoption du projet de loi C-62, qui vise à retarder jusqu'en mars 2027 l'admissibilité à l'AMM pour les personnes dont le trouble mental est le seul problème médical invoqué, a prolongé de six ans le déni des droits constitutionnels de personnes en souffrance partout au Canada. C'est pourquoi nous nous sommes associés avec le cabinet d'avocats Paliare Roland, John Scully et Claire Elyse-Brosseau pour obtenir l'égalité des personnes dont le trouble mental est le seul problème médical invoqué dans le cadre de la loi canadienne sur l'aide médicale à mourir. Mourir dans la Dignité Canada agira en tant que partie à un litige d'intérêt public au nom des cliniciens, des patients, des familles et des proches qui ont été privés de leurs droits garantis par la Charte.
- Les travaux nécessaires définis par le gouvernement ont été effectués. Ils comprenaient l'établissement du Modèle de norme de pratique à l'intention des cliniciens et du Document de référence connexe, la mise en œuvre du premier programme de formation sur l'AMM accrédité à l'échelle nationale, ainsi que des changements aux normes de présentation des rapports pour y inclure des données démographiques. Les services de santé provinciaux et territoriaux ainsi que les équipes de coordination de l'AMM partout au Canada ont mené des travaux exhaustifs.
- Au cours d'une réunion du Comité mixte spécial sur l'AMM, le Dr Douglas Grant, registraire, directeur général du College of Physicians and Surgeons of Nova Scotia et représentant de la Federation of Medical Regulatory Authorities of Canada, a indiqué ce qui suit : « Les autorités réglementaires y sont préparées. Nous n'avons pas besoin de plus de temps... En mars 2024, toutes les autorités réglementaires médicales disposeront des directives, de normes professionnelles établies à partir de la norme de pratique type élaborée par le Groupe de travail de Santé Canada ou éclairées par celle-ci... Nous avons l'obligation solennelle et légale d'être prêts. »

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec advocacy@dyingwithdignity.ca.

C'EST VOTRE VIE, VOTRE CHOIX.



www.dyingwithdignity.ca



500 - 1835 rue Yonge, Toronto, ONT M4S 1X8
Sans frais : 1 800-495-6156 Fax: 416-486-5562